N° doss 2007/02108
N° féd. CH-660.1.325.003-4
IDE\UID CHE-110.130.923

Cybel'Art SA

inscrite le 04 juillet 2003
Société anonyme

Réf.	Raison Sociale
4	Cybel'Art SA (Cybel'Art AG) (Cybel'Art Ltd)
	Siège
1	Morges
	Adresse
6	Grand-Rue 29, 1110 Morges
	Dates des Statuts
7	19.08.2024 05.09.2024
	But, Observations
2	Selon déclaration du conseil d'administration du 10 décembre 2009, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.
3	L'identification sous le numéro CH-660-1325003-4 est remplacée par le numéro d'identification des entreprises (IDE/UID) CHE-110.130.923.
4	But: la société a pour but toute activité et tout service, en Suisse et à l'étranger, en relation avec la production, co-production, réalisation, diffusion d'hologrammes sous la marque déposée "icologram" (marque déposée) ou tout autre marque et la création et la protection de toute marque et de tout produit et brevet dans le domaine de la technologie artistique (ArtTech), notamment en lien avec des spectacles, des supports promotionnels ou des produits artistiques et/ou leur utilisation sur tout support multimédia ou papier, l'expoitation des droits y relatifs, leur exploitation commerciale et leur conservation au moyen de tout support multimédia (pour but complet cf. statuts).
	Organe de publication
0	Feuille officielle suisse du commerce
4	Communications aux actionnaires: par écrit (lettre, télécopie ou courrier électronique)

Réf.	Capital-actions		
	Nominal	**Libéré**	**Actions**
7	CHF 162'235	CHF 162'235	16'223'500 actions nominatives de CHF 0.01, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts.
	Augmentation autorisée du capital		
5	L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital par décision du 07.01.2021. Pour les détails, voir les statuts.		
7	Suppression de la clause statutaire relative à l'augmentation autorisée du capital (fondée sur la décision d'autorisation du 07.01.2021), le délai étant écoulé.		
	Marge de fluctuation du capital		
7	L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une marge de fluctuation du capital-actions par décision du 19.08.2024; pour les détails, voir les statuts.		
	Apports en nature, reprises de biens, avantages particuliers		
4	Montant libéré par compensation de créances: CHF 50'000.		
7	Montant libéré par compensation de créances: CHF 54'400.		

Réf.			Administration, organe de révision et personnes ayant qualité pour signer		
Inscr	Mod.	Rad.	**Nom et Prénoms, Origine, Domicile**	**Fonctions**	**Mode Signature**
0			**Orunesu** Pierluigi Christophe, de Tolochenaz, à Morges	adm.	signature individuelle

Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC		Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC	
	Numéro	**Date**	**Date**	**Page/Id**		**Numéro**	**Date**	**Date**	**Page/Id**
0			30.01.2006	8	1	2108	21.02.2007	27.02.2007	16/3799328
2	20973	17.12.2009	23.12.2009	25/5409512	3		Complément	19.12.2013	7225834
4	18206	03.11.2020	06.11.2020	1005017375	5	1327	20.01.2021	25.01.2021	1005082616
6	14909	23.07.2024	26.07.2024	1006095254	7	18694	24.09.2024	27.09.2024	1006140283

Moudon, le 30 octobre 2026

Fin de l'extrait

Seul un extrait certifié conforme, signé et muni du sceau du registre, a une valeur légale.